TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5.164.558,70 €
2 bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 RCS Paris
(ci-après la « **Société** »)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 AOUT 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

EXTRAIT

Le 28 août 2025,

A 10 heures,

[...]

2. DEMISSION DE MONSIEUR FRANCK SCHMIEDT DE SA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Franck Schmiedt par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 1er septembre 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la démission de Monsieur Franck Schmiedt de ses fonctions de Directeur Général de la Société et remercie Monsieur Schmiedt de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions.

3. NOMINATION DE MONSIEUR RAPHAEL BOUTEILLER EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer :

- **Monsieur Raphael BOUTEILLER**
 Né le 16/07/1984 à l'Hay-les-roses,
 Demeurant au 72 boulevard de Port Royal, 75005 Paris,

en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1er septembre 2025, pour une durée de trois (3) ans qui expira lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'administration décide que, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente à ce titre la Société dans ses rapports avec les tiers, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Raphael Bouteiller déclare accepter ces fonctions et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Il est précisé qu'aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Bouteiller au titre de ses fonctions de mandataire social de la Société.

4. POUVOIRS POUR LES FORMALITES LEGALES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à son Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités prévues par la loi.

[...]

Pour extrait, certifié conforme



Franck Schmiedt,
Directeur Général